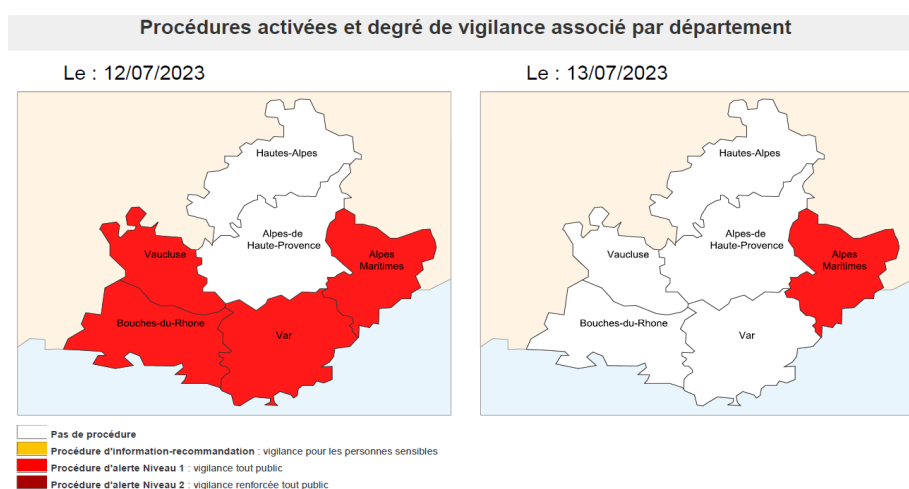




Mercredi 13 juillet 2023

Fin de la procédure d'alerte de niveau 1 pour pollution de l'air aux particules fines (PM10) dans les Bouches-du-Rhône jeudi 13 juillet 2023

Au regard de l'amélioration de la qualité de l'air, et de la diminution de sa concentration en particules fines (PM10), la **procédure d'alerte de niveau 1 n'est donc pas maintenue** dans le département des Bouches-du-Rhône et **prend fin dès ce jeudi 13 juillet 2023**.



Les bons réflexes à adopter en cas de prochain épisode de pollution de l'air

Une exposition de quelques heures à quelques jours à un pic de pollution peut entraîner des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des crises d'asthme et une aggravation des troubles cardio-vasculaires ou respiratoires. Cette exposition peut avoir des effets très négatifs pour des personnes particulièrement vulnérables, notamment les femmes enceintes, les nouveaux-nés et les personnes atteintes de maladies respiratoires.

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui sollicitent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez les trajets courts et les modes de déplacements non-polluants (marche, vélo...) ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement de dérogations ;
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures ou vernis.

Pour plus d'informations : www.paca.developpement-durable.gouv.fr